Épreuves du concours externe

1. Quelles sont les épreuves écrites d'admissibilité ?

2. Quels sont les épreuves d'admission ?

3. Quel est le programme des épreuves ?

4. Quel est le pourcentage de réussite au concours ?

Le **concours externe** de gardien de la paix comporte des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves d'admission.
À chaque épreuve, une note de 0 à 20 est attribuée et chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
Toute note inférieure à 5/20 aux épreuves de composition ou d'entretien est éliminatoire.

Épreuves écrites d'admissibilité	
Composition - sujet d'actualité	Durée : **3 heures** **Coefficient 3** Note éliminatoire : 5/20
QCM et/ou **QRC** - culture générale - sécurité et prévention	Durée : **1 heure** **Coefficient 2**
Tests psychotechniques - raisonnement logique	Durée : **2 heures 30** **Coefficient 1**
Épreuves d'admission	
Entretien avec un jury - réflexion - connaissances professionnelles - motivation - aptitude à exercer la fonction	Durée : **25 minutes** **Coefficient 4** Note éliminatoire : 5/20
Exercices physiques - habileté motrice - endurance cardio-respiratoire	Noté **sur 20 points** **Coefficient 3** Note éliminatoire : 7/20
Langue étrangère - conversation	Durée : **10 minutes** **Coefficient 1**

1. Quelles sont les épreuves écrites d'admissibilité ?

1.1. Composition (ou dissertation)

La composition consiste en une dissertation sur un sujet d'actualité permettant de juger la cohérence du raisonnement et la qualité d'expression du candidat. (3 heures, coefficient 3).
Une note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

1.2. QCM et/ou QRC

Le **questionnaire à choix multiple** (QCM) comme le **questionnaire à réponses courtes** (QRC) permettent d'apprécier l'intérêt du candidat pour les événements qui font l'actualité ainsi que son niveau général de connaissances en relation avec sa future profession (1 heure, coefficient 2).

Ces deux épreuves portent soit :
- sur la culture générale, les évènements qui font l'actualité, les connaissances en relation avec le cadre institutionnel politique français et européen, les règles du comportement citoyen et l'ensemble des notions de base dans les disciplines scolaires ;
- sur le programme du baccalauréat professionnel spécialité « sécurité prévention » en vigueur l'année du concours.

Le candidat indique son choix dans sa demande d'inscription au concours et ne peut en aucun cas en changer au moment des épreuves.

1.3. Tests psychotechniques

Les tests psychotechniques sont destinés à évaluer le profil psychologique du candidat.
Les résultats de ces tests sont utilisés, à l'admission, lors de l'épreuve d'entretien (2 heures 30).

Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury peuvent se présenter aux épreuves d'admission.

2. Quelles sont les épreuves d'admission ?

2.1. Entretien

L'entretien avec un jury permet d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer l'emploi postulé. (25 minutes, coefficient 4)
Une note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Ce jury est composé de trois fonctionnaires de police (un membre du corps de commandement – commandant, capitaine ou lieutenant –, un brigadier-chef ou un brigadier-major, un attaché de police – personnel administratif –) et d'un psychologue de la Police nationale.
Les examinateurs disposent, pour aide à la décision, des résultats des tests psychotechniques passés par le candidat au moment de l'admissibilité, interprétés par un psychologue.
Le jury cherche à détecter d'éventuels troubles psychologiques (dépression, syndrome maniaco-dépressif, paranoïa, névrose, etc.) à partir de ces tests psychotechniques.

2.2. Épreuves d'exercices physiques

Les épreuves d'exercices physiques (coefficient 3) consistent en un parcours d'habileté motrice et un test d'endurance cardio-respiratoire.
Toute note inférieure à 7 sur 20 à l'une ou à l'autre de ces deux épreuves est éliminatoire.

- Le **parcours d'habileté motrice** comprend 10 ateliers : porter d'un sac leste puis, en un temps limité, pompes, franchissement de haies, passage d'une poutre, bonds dans des cerceaux, appuis alternés, franchissement de barrières, échelle horizontale, ramper et course en slalom.
- Le **test d'endurance cardio-respiratoire** consiste à accomplir des allers et retours sur une distance de 20 mètres à une vitesse progressivement accélérée de 0,5 km/h toutes les minutes.

+ d'info

- Description des épreuves de sport du concours :
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/metiers_et_concours/Police_nationale/commissaire-aptitudes/downloadFile/attachedFile_1/notice_sport.pdf?nocache=1212665490.98

2.3. Épreuve de langue étrangère
L'épreuve orale de langue étrangère consiste en une **conversation** dans la langue choisie.
(10 minutes, coefficient 1)
Les langues étrangères admises sont les suivantes : anglais, allemand, arabe littéral, espagnol, italien.
Les candidats indiquent la langue choisie au moment de leur inscription au concours. Ils ne peuvent en aucun cas en changer au moment des épreuves.

3. Quel est le programme du concours ?

Il n'existe pas de programme officiel du concours mais, après l'analyse de dizaines de sujets réellement « tombés » (annales du concours), nous avons pu établir une liste de thèmes revenant très fréquemment lors des épreuves du concours de gardien de la paix.

3.1. Épreuves écrites d'admissibilité
- Composition :
- Politique : État, nation, démocratie, droit de l'homme, citoyenneté, valeurs de la République, justice, lois, Europe, etc.
- Sociologie : éducation, parité, délinquance, violence, addiction, immigration, discrimination, pauvreté, exclusion, etc.
- Culture : arts, médias, sciences, spectacles, sports, etc.

Les thèmes politiques sont transversaux : il est recommandé de traiter tout sujet sous l'angle de l'État, de la démocratie… ces éclairages vous aideront à dégager les problématiques du sujet de dissertation.
- QCM de culture générale :
- Actualité politique
- Administration française
- Institutions européennes et internationales
- Institutions politiques françaises
- Union européenne
- Droit
- Économie
- Justice
- Législation
- Français : vocabulaire, orthographe, grammaire, conjugaison, proverbes, etc.
- Mathématiques : opérations numériques de base, calcul mental, conversion, règle de trois, pourcentages, géométrie, etc.
- Histoire
- Géographie
- Littérature
- Arts
- Inventions et découvertes

- Sciences et techniques
- Personnages célèbres

- Tests psychotechniques :

- Aptitude numérique
- Aptitude verbale
- Déduction logique
- Logique spatiale
- Série alphanumérique
- Suite logique
- Test d'observation
- Test de mémoire

***Attention** : Ces listes ne sont pas exhaustives. Les auteurs de sujets de concours ont libre imagination afin de concevoir de nouveaux sujets.*

3.2. Épreuves d'admission

- Entretien avec le jury

Les thèmes de l'entretien sont identiques à ceux de l'épreuve écrite de la composition.

→ *Voir thèmes ci-dessus.*

Thèmes en relation avec la profession :

- Historique du métier
- Relation gardien de la paix/usager
- Responsabilité
- Rôle du gardien de la paix
- Secret professionnel
- Sécurité
- Structures et lieux d'exercice
- Travail d'équipe

Entretien :

- Communication verbale et non verbale
- Cursus scolaire, stages et emplois
- Motivations
- Stress

4. Quel est le pourcentage de réussite au concours ?

Le nombre de candidats admis au concours, c'est-à-dire le nombre de postes de gardien de la paix de la Police nationale à pourvoir, est fixé chaque année par le ministère de l'Intérieur (à titre indicatif, **4 500 en 2008)**

Le **pourcentage de réussite** au concours est faible : il est d'environ 2 à 13 %. Par exemple, si 2000 inscrits passent les épreuves écrites d'admissibilité, ils sont environ 300 à passer l'épreuve orale. En moyenne, 200 candidats sont admis, soit 10 %.

	Exemple Région parisienne	**Exemple** Toulouse
Nombre de postes	200	100
Nombre d'inscrits	2 481	800
Nombre d'admissibles	320	240
Nombre d'admis	200	100
Pourcentage de réussite	8,6 %	12,5 %
Nombre de candidats présents pour une place	12	8

Ces résultats ont été pris au hasard dans les statistiques 2009 de réussite au concours de gardien de la paix.

D'après le tableau ci-dessus, vous remarquez qu'il y a environ 10 candidats présents au concours de gardien de la paix pour 1 poste.

+ d'info

*- En 2009, le **nombre de concours** a diminué : il n'y en a eu qu'un en septembre, national (contre 4 les années précédentes – 2 nationaux et 2 déconcentrés).*

- Une grande majorité des candidats reçus au concours a le bac (52 %) ; 12,5 % ont un bac + 2 et 10,7 % ont un niveau de seconde, première ou terminale.

+ d'info

- Devenir gardien de la paix de la Police nationale :
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/metiers_et_concours/Police_nationale/gpx/downloadFile/attachedFile/Brochuregardien.pdf?nocache=1225899091.75